

Concertation Hybrid Working

Le 4 avril 2022 s'est tenue la 3^e réunion de concertation sur l'Hybrid Working, concernant **les retours des pilotes internes**. La Direction a présenté :

- Son bilan de la mise en place des nouveaux moyens et technologies numériques. Ceux-ci doivent nous offrir de **nouvelles façons de travailler** avec des **outils numérique modernes, adaptés, plus intelligents, plus fluides tout en restant sécurisés**. La crise Covid a imposé une rapide montée en puissance tout en maintenant ces prérequis.
- Un retour d'expérience sur **un pilote interne de concept Flex Office** à Airbus Defence & Space Toulouse (Le Palays). Concernant 177 salariés réalisant des activités de procurement, ce pilote a été déployé sur la base de **locaux partiellement agencés pour du collaboratif**, et des **conseils d'un audit externe** (demande CSE). Hypothèse de départ : 50% du personnel concerné présent sur site 3 jours / semaine. L'enquête de satisfaction de la Direction tend à démontrer la viabilité d'un tel concept de travail : **88% des salariés sont satisfaits dont 63% très satisfaits**.

Calendrier



- 2 mai - Retours **benchmarks externes** et concepts-clé du **télétravail**

Considérations CFE-CGC :

Permettre la mobilité des salariés au travers des moyens et technologie numériques associées est un prérequis à l'Hybrid Working.

La vision optimiste présentée par la Direction nous semble un peu éloignée de la réalité des salariés au quotidien. De meilleurs accompagnement et collaboration dans cette transition vers ce nouvel environnement de travail sont donc nécessaires !

Par rapport au seul projet pilote présenté, la CFE-CGC s'interroge :

- *sur la pertinence de cette enquête réalisée par la Direction en pleine période Covid. Peut-on en faire une généralité ?*
- *sur le financement pour les aménagements et le matériel qui doivent être pris en charge par la Direction et non sur les budgets projet.*

De façon plus large, la CFE-CGC souhaite :

- *que les représentants du personnel soient partenaires de la mise en place de ces projets dès l'origine plutôt que mis devant le fait accompli.*
- *une attention particulière sur l'ergonomie du poste de travail et les aménagements connexes : espaces de convivialité, d'isolement....*

La CFE-CGC rappelle que :

- *le volontariat est la base du télétravail*
- *l'Hybrid Working et le Flex Office associé ne doivent pas se traduire par une dégradation des conditions de travail des salariés.*

